

POSITION COMMUNE
des représentants des Associations de Protection
de la Nature et de l'Environnement
au Comité de bassin Adour-Garonne
sur la gestion quantitative,
les barrages, bassines et autres retenues



FNE Midi-Pyrénées, FNE Nouvelle-Aquitaine, Nature en Occitanie, SEPANSO Aquitaine, Surfrider Foundation Europe, LPO Aquitaine, Réserves Naturelles de France, CPIEs bassin versant, Water Family

- 1^{er} juin 2021 -

Le comité de bassin vit depuis 40 ans sous la pression politique d'une certaine agriculture qui, avec le soutien d'opérateurs techniques, a mis à l'agenda la construction de barrages et retenues comme solution au problème d'irrigation des cultures ayant besoin d'eau à une période où il pleut peu et où les rivières sont naturellement à l'étiage. Ces ouvrages ont des impacts très importants et s'accompagnent souvent du maintien de pratiques peu respectueuses de l'environnement et non compatibles avec les dérèglements climatiques en cours et à venir (voir ci-dessous).

En quelques décennies, avec l'appui de l'Etat et la mobilisation massive de fonds européens, le bassin Adour-Garonne s'est couvert de barrages et de retenues collinaires.

Quelques chiffres sur le stockage existant, issus de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et de l'Office Français de la Biodiversité :

- 300 millions de m³ dans de grands réservoirs (barrages de plus de 2 millions de m³) ;
- 50 millions de m³ dans des retenues de capacité moyenne (0,5 à 1 million de m³) dédiées à l'irrigation et/ou à l'eau potable à partir d'une cinquantaine d'ouvrages ;
- 550 millions de m³ dans plus de 15 000 retenues collinaires ou retenues de substitution ;
- auxquels il faut ajouter les 2,3 milliards de m³ dans des barrages concédés par l'Etat aux producteurs d'électricité, dont la construction a débuté à la fin du 19^{ème} siècle.

En même temps, le drainage, l'éradication des zones humides et du bocage se poursuivaient, détruisant par là même de nombreux services rendus gratuitement par les écosystèmes naturels fonctionnels, peu pris en compte, mais pourtant indispensables.

Une forte dépendance à l'eau

Un peu comme les cigarettiers du 20^{ème} siècle, dans les années 80 les agences de développement agricole ont fait souscrire les paysans à l'irrigation estivale et encouragé l'installation de productions sensibles à la permanence de l'eau, créant ainsi un cercle vicieux : ils ont habitué les agriculteurs irrigants à utiliser plus d'eau que la nature ne peut en livrer. Mais aujourd'hui, quand la pluie se fait attendre, les barrages ne se remplissent plus alors que la demande, elle, ne faiblit pas. Pire, elle augmente. Ces ouvrages donnent ainsi l'illusion d'une sécurité mais les quantités d'eau prélevées restant importantes, la sécheresse est finalement aggravée (plus précoce, plus longue...) par les stratégies de gestion de l'eau.

La nouvelle Directive Cadre sur l'Eau, à l'aube des années 2000, aurait pu laisser place à une nouvelle politique, mais tel n'a pas été le cas et la puissance publique a poussé à la création de PGE (plan de gestion d'étiage) plutôt que de SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) porteurs d'une vision intégrée à l'échelle d'un sous-bassin. Aujourd'hui, certains de ces PGE sont même intégrés tels quels dans les nouveaux SAGE comme, par exemple, le PGE Garonne / Ariège dans le SAGE Garonne, alors que ni le périmètre, ni la période ne coïncident.

Parallèlement, la nouvelle loi sur l'eau, en modifiant le mode de calcul des redevances prélèvement (versus consommation) sans tenir compte des périodes d'étiage ni des usages, envoyait un signal laissant penser que tous les prélèvements avaient le même impact sur l'environnement.

L'Agence de l'eau et l'État (et donc le Comité de bassin) ont conforté cette politique en Adour-Garonne :

- en établissant des redevances prélèvement à un niveau très en dessous des maximums prévus par la loi et 4,8 fois supérieures pour les usagers domestiques par rapport aux usages agricoles d'irrigation ;
- en établissant des « organismes uniques » au profit d'une gestion agricole de la ressource en eau dans lesquels les autres usagers ne sont pas représentés, instaurant par la même des décisions à huis clos ;
- en finançant la création de barrages / retenues ou du matériel d'irrigation plus « performant » jusqu'à hauteur de 80%.

Le changement climatique vient renforcer ces déséquilibres. Dans une vision purement hydraulique, l'étude Garonne 2050 agite le chiffon rouge d'un déficit de 1,2 milliard de m³ à l'horizon 2050. Une analyse scientifique prenant en compte la complexité des enjeux économiques, sociaux et environnementaux dans une vision holistique de long terme devrait remettre en question cette étude, qui s'avère en 2021 bien obsolète notamment du fait de sa focalisation sur les linéaires hydrographiques plutôt que sur la recherche de solutions à l'échelle des bassins versants.

Dans le futur, il faudra aussi et surtout apprendre à composer avec l'incertitude des aléas naturels renforcés par les dérèglements du climat. Et reconstruire une résilience axée sur les solutions fondées sur la nature, dont la transition agroécologique fait partie intégrante.

Le cercle vicieux actuel aurait pu être évité par une vision intégrée et une gouvernance équilibrée, représentative de la société civile et garante de l'intérêt général.

1°) Les impacts directs et indirects de barrages et retenues

Ils sont nombreux et importants, on peut retenir :

- La construction d'un barrage entraîne toujours la destruction du milieu naturel sur place.
 - Les eaux courantes, plus fraîches, abritent des habitats et des espèces parfois protégées. Un barrage représente un obstacle majeur à la continuité écologique : il empêche la libre circulation des sédiments, des poissons et des invertébrés aquatiques, dont le cycle biologique est alors fortement perturbé. Ces milieux d'eaux courantes détruits par le barrage ne sont pas compensés par la retenue elle-même, car les eaux stagnantes, plus chaudes et moins oxygénées, favorisent l'apparition de cyanobactéries qui rendent l'eau impropre à tout usage, et ne permettent pas d'abriter de nombreuses espèces exigeantes sur la qualité des milieux. Seules les espèces dites pionnières peuvent en profiter, dont en particulier des espèces exotiques envahissantes.
 - Fréquemment, ces barrages détruisent aussi des zones humides naturelles. Ces aires participent pourtant à l'atténuation des inondations et des épisodes de sécheresses. Elles permettent de recharger les nappes phréatiques souterraines, de dépolluer l'eau, de capter du carbone mais aussi d'offrir un lieu de vie à une

biodiversité exceptionnelle tout en atténuant, au moins localement, les effets des vagues de chaleur.

- Les retenues modifient défavorablement l'hydrologie des cours d'eau, en amont, en aval et latéralement, c'est dire qu'elles impactent fortement les écosystèmes de manière durable, et le coût d'une restauration n'est pas pris en compte dans l'étude préalable si elle existe.
- L'amont prive l'aval : il ne peut pas exister de « création de ressource », toute séquestration d'eau se fait au détriment du milieu naturel local et, au-delà, de la disponibilité de l'eau vers l'aval. Poursuivre dans cette voie, c'est s'exposer, comme l'Espagne, à avoir des cours d'eau qui ne parviennent plus jusqu'à la mer, l'aval dépossédé des bienfaits de la ressource en eau.
- L'aggravation du déficit en eau : les réserves à ciel ouvert, y compris les « bassines » ou encore les gravières en fin d'exploitation qui exposent la nappe, renforcent les déficits en eau des bassins versants par rétention et par évaporation. Les eaux stagnantes se réchauffent plus vite et donc s'évaporent davantage que les eaux courantes. En été, il faut compter avec 1cm d'eau d'évaporation quotidienne et davantage si le réchauffement se poursuit.
- L'irrigation s'accompagne souvent pour les cultures intensives de pratiques peu respectueuses de l'environnement, très mécanisées, consommatrices d'énergie, avec une forte utilisation d'intrants (engrais, pesticides, herbicides), du drainage, et donc une dégradation de la vitalité des sols et de leur capacité à stocker et infiltrer l'eau, induisant érosion, pollutions des rivières et coulées de boue.

Au final, les barrages et retenues aggravent la pression sur la ressource et les tensions quant à son partage, sans proposer de solution pérenne ; plus grave, ces lourds investissements, basés sur toujours plus d'artificialisation, s'accompagnent d'une forte perte de biodiversité et de résilience des milieux, alors qu'il faudrait aujourd'hui renforcer, voire reconstruire, cette résilience face au réchauffement climatique qui va exacerber la problématique de l'eau tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

2°) Un rapport coûts / bénéfices défavorable

Face aux sécheresses et inondations qui se répètent et s'accroissent, ce système est devenu anachronique. Après avoir surexploité les ressources (sol, eau...) et largement contribué aux pollutions diffuses, cette agriculture demande des financements pour aller encore plus loin, avec de nouvelles retenues pour l'irrigation de productions inadaptées.

Si les barrages et retenues sont techniquement de mauvaises solutions face à la sécheresse, ou en tout cas des solutions de trop court terme qui accentuent encore les défis à relever, la question de leur financement doit également être posée. En effet, ces investissements représentent des sommes très importantes, en partie prises en charge par la puissance publique. Ces aides diminuent pour

l'usager le coût d'accès à l'eau, incitant à sa surconsommation. De plus on peut penser que cet argent public aurait pu être mieux utilisé à :

- protéger et restaurer les zones humides, qui restituent l'eau de manière différée et contribuent à son épuration ;
- à aider les agriculteurs à réorienter leurs systèmes de production vers plus de résilience ;
- à appuyer le développement de nouveaux systèmes agricoles et alimentaires cohérents.

C'est ce qu'étaient supposés faire les PTGE (projet de territoire pour la gestion de l'eau)¹ mis en place après le drame de Sivens : mettre tous les acteurs autour de la table, établir un état des lieux, et élaborer des scénarios chiffrés (retenues éventuellement, mais avant tout transition agro-écologique, sobriété, solutions fondées sur la nature, etc.). Malheureusement, dans la pratique, ce dispositif est trop souvent dévoyé, perçus uniquement comme le dernier verrou au financement d'un ouvrage de stockage. La concertation est souvent détournée par certains représentants, et les résultats sont trop peu ambitieux en matière d'investissements en faveur des services rendus par les écosystèmes et des changements de pratiques nécessaires.

3°) Nos propositions : des solutions éprouvées et durables

Les associations alertent depuis de nombreuses années sur le dysfonctionnement des politiques publiques dans ce domaine et proposent des solutions concrètes s'appuyant sur une approche intégrée, la sobriété de tous les usages, la transition agricole/alimentaire réelle et les solutions fondées sur la nature.

Une gouvernance partagée, préalable indispensable :

- D'abord mettre ou remettre le SDAGE et les SAGE au centre des décisions et des actions dans le domaine de l'eau afin de définir une politique de gestion de la ressource vraiment intégrée.
- Reconnaître la place et garantir l'expression équitable de l'ensemble des parties prenantes dans ces instances de la gouvernance de l'eau, en application de la convention d'Aarhus.
- Travailler en amont des situations de crise, avec un objectif transversal de prévention, donc former les parties prenantes, informer le grand public, créer une culture commune de recherche de l'intérêt général, et une connaissance partagée des enjeux basée sur des données et analyses scientifiques et issues du terrain, afin de responsabiliser les acteurs.
- Co-construire des solutions, basées :
 - sur des états des lieux partagés, territoire par territoire,
 - un dialogue équilibré,
 - sur des données et faits scientifiques,
 - en recherchant l'intérêt général de long terme,comme le prévoit l'instruction PTGE¹, avec la nomination systématiques de garants pour assurer l'équilibre des débats.

1 - Voir instruction du 7 mai 2019, en particulier l'importance des analyses économiques et financières dans le choix des actions du PTGE.

- Remettre en cause l'appropriation historique et la gestion opaque de la ressource par certains usagers, producteurs d'hydro-électricité ou agriculteurs (OUGC), qui doivent retrouver leur place d'utilisateur au même titre que les autres dans ce contexte en constante évolution.
- Organiser le partage de l'eau entre les différents usagers avec une priorité pour l'alimentation en eau potable de qualité et la pérennité des écosystèmes.

Définir des priorités d'action :

- Protéger les ressources pour l'eau potable.
- Mettre en place une réelle politique d'économies d'eau pour tous les usagers, incitant chacun à faire des efforts. Dans le domaine agricole en particulier, accompagner financièrement les agriculteurs pour les changements de pratiques (agroécologie, sols vivants, diversification, cultures adaptées au contexte local, etc.), sans faire l'impasse sur l'évolution des modes de consommation alimentaire. Généraliser les programmes de Paiements pour Services Environnementaux et les Projets Alimentaires Territoriaux.
- Mettre en place une politique de redevance cohérente et incitative : redevance consommation, renforcée pendant la période d'étiage, égalitaire pour tous les usagers en fonction de leur consommation effective.
- Accroître la disponibilité de l'eau en ralentissant le cycle de l'eau, par :
 - les solutions fondées sur la nature, la reconfiguration des paysages des bassins versants (haies, bosquets, arbres isolés participant à l'infiltration de l'eau vers les aquifères, reméandrage des cours d'eau, etc.) ;
 - le recours à des structures agroécologiques intensifiant la biologie des sols à l'échelle des exploitations agricoles ;
 - la gestion intégrée de la ressource en eau dans les plans d'urbanisme et d'aménagement du territoire, la dés-imperméabilisation à toutes les échelles.
- Porter politiquement et décliner concrètement un « plan Marshall » pour les zones humides.
- Établir et faire respecter les débits minimums biologiques sur l'ensemble du cours d'eau, publier les suivis et tenir compte des impacts cumulés des différentes retenues au sein d'un bassin versant.
- Mobiliser les retenues existantes (cf. hydroélectricité) et éventuellement restaurer l'existant en fonction des besoins.
- Éviter absolument les investissements court-termistes (mal adaptation) face au changement climatique : supprimer tout financement pour la création de retenue ou de matériel d'irrigation et reporter ces moyens sur les actions recensées ci-dessus.